



## Question concernant 2ème pilier suisse

Par **MChristine**, le **28/02/2019** à **07:17**

Madame, Monsieur,

Française ayant vécu 17 ans en Suisse, la nationalité suisse reçue par le mariage. Année du mariage 1975 - 3 enfants, ayant travaillé 3 mois sur une période de 25 ans de mariage, puis travail effectué au domicile (assurance) pour mon ex mari sans rétribution

Mon ex mari a fait construire une maison en France. Il dit l'avoir payée à l'aide de son 2ème pilier, Après 20 ans d'attente pour la vente du bien, monsieur prétend que je dois lui rembourser la somme de ce 2ème pilier, nous étions mariés sous le régime de la communauté.

Pouvez-vous me donner des renseignements quant à ses allégations. Je me trouve bien sûr dans l'impossibilité de rembourser la somme étant d'autant plus en invalidité ( ma retraite personnelle française est de 271 € par mois).

Merci pour toute l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie de croire Madame, Monsieur, l'expression de mes salutation les meilleures.

Marie Christine GAUTIER